



Groupe de travail Développement Durable et Environnement

Compte-rendu de réunion du 04 juillet 2022

Présent.e.s

1. Norbert Baron
2. Philippe Biamonti (Bois-le-Roi Environnement)
3. Xavier Blondaz-Gérard (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)
4. François Virely (Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau)
5. Camille Gire (Conseillère municipale, groupe écologiste et citoyen)
6. Mélanie Moussours (Conseillère municipale déléguée à l'écologie et à la biodiversité locale)
7. Nathalie Vinot (1ère Adjointe au Maire, déléguée aux affaires générales et à la communication)
8. Julien Rousset (Responsable pôle Développement durable, mairie de Bois-le-Roi)

Excusé.e.s

1. Emmanuelle Alhadef (Conseillère municipale déléguée au développement durable)
2. Patrick Roth (Conseiller municipal, délégué au patrimoine)
3. Patrick Gauthier (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)
4. Jean Dey (Président de l'association du Grand Barbeau)
5. Yvon Dupart (Administrateur de France Nature Environnement 77)
6. Magali Belmin (3ème Adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme)
7. Marion Henry
8. Cécile Digne (Association Touche pas à mon p'tit bois)
9. Mehdi Aouane (responsable des services techniques)

Objectifs de la réunion

- Présentation de deux diagnostics phytosanitaires des arbres de la commune ;
- Échanges autour de cas spécifiques pour lesquels des préconisations d'abattage ont été réalisées
- Réflexion pour une stratégie de gestion du patrimoine arboré de Bois-le-Roi

Tour de table et introduction

Un tour de table a été réalisé notamment pour présenter deux nouveaux participants en la personne de Philippe Biamonti comme représentant de Bois-le-

Roi Environnement et de Norbert Baron. Ce dernier a souhaité participer au groupe de travail Développement durable et environnement étant donné son intérêt personnel et professionnel par les sujets traités par le groupe. Travaillant sur les questions d'énergies renouvelables au sein d'une collectivité et naturaliste depuis longtemps à titre personnel, il participe activement à nourrir par ses observations le projet d'Atlas de la biodiversité.

Présentation de la démarche de diagnostic par Julien Rousset

Le diagnostic des arbres de voirie a d'abord permis de mettre en lumière les impacts des travaux de voirie et des pratiques d'entretien (comme la taille en rideaux) sur les arbres communaux. Les préconisations permettront de faire évoluer ces pratiques (port libre quand possible, élargissement des fossés, etc.). Il a également permis de constater que la plupart des arbres sont matures voire vieillissants.

L'étude a également permis de créer une base de données exhaustive qui manquait au sein des services de la mairie. Cela permettra de lancer un marché d'entretien sur la base d'une meilleure connaissance du patrimoine arboré (les arbres de voirie dans un premier temps).

Le deuxième diagnostic est centré sur un certain nombre d'arbres que les services ont jugé comme potentiellement dangereux. Il a été rappelé qu'il était de la responsabilité de ces services de signaler tout arbre potentiellement dangereux aux décideur·se·s sachant que le traitement des arbres de voirie est différent des arbres en forêt ou en zone boisée.

Discussion sur le diagnostic des arbres de voirie

Plusieurs sujets ont été abordés :

- L'impact des travaux

Avenue du Maréchal Leclerc : les arbres ont souffert des travaux de voirie malgré une volonté de les préserver. Se pose donc la question de leur renouvellement. Il a été souligné par les participants que les riverains, très investis, ont travaillé pendant plusieurs années et en association avec la mairie sur des propositions de travaux ; que les arbres constituent une qualité paysagère singulière à conserver ; que suite au bilan sanitaire réalisé sur toute l'avenue, les sujets malades ont été remplacés mais ces derniers ont beaucoup souffert ces derniers étés et ont peut-être manqué d'arrosage ; que la dernière taille a été réalisée l'an passé par une société d'élagage, qui a travaillé arbre par arbre dans les règles de l'art, coupant notamment les branches les plus fragiles. Il a été constaté qu'aucune branche n'était tombée sur l'avenue. Il est demandé de remplacer progressivement les arbres fragilisés sans quoi cela risquerait de défigurer totalement la perspective paysagère de l'avenue en supprimant notamment l'ombre portée bien utile l'été. Un remplacement ponctuel de certains sujets pourrait être réalisé en concertation avec les riverains.

Certains arbres place Jeanne Platet ont également souffert. A donc été posée la question de savoir comment des villes comme Paris ou des villes en Angleterre, Allemagne, etc. arrivaient à préserver leurs arbres. La différence est qu'à Paris,

par exemple, les réseaux sont enfouis ce qui permet de travailler en surface pour la voirie.

→ Le schéma de règlement de voirie est en train d'être mis à jour ce qui permettra de mettre en place des prescriptions pour les prochains travaux (distance, protection des troncs, etc.). Des outils comme le barème de l'arbre (voir CAUE) peuvent être associés.

- Les plantations - le renouvellement

97 % des arbres sont des tilleuls et des marronniers. Peut-être faut-il se poser la question de la diversification.

Le groupe est informé que la rénovation de l'avenue Foch prévoit la plantation d'arbres (de 15 à 20 sujets).

- L'arbre et son environnement

La gestion de l'arbre doit se faire dans son environnement en tenant compte de leur rareté ou pas, des besoins de renouvellement, etc. Il faut en faire une gestion de l'espace.

→ Ce serait bien d'articuler cette démarche avec le projet d'Atlas de la biodiversité.

Échanges sur des cas spécifiques - diagnostic phytosanitaire d'Arbo'naturel

Le groupe s'est penché plus particulièrement sur les arbres du parc de la mairie :

- Un chêne du parc de la mairie (p. 14 – « diagnostic Ville Bois-le-Roi »)

Le chêne vieillissant voire sénéscent représente actuellement un risque car il est au bord du cheminement au sein du parc et d'une grande taille. Des branches mortes tombent régulièrement sur le chemin. C'est pourquoi les services ont fait réaliser cette étude et ont alerté sur l'état de cet arbre. En même temps, le suivi réalisé par l'OPIE dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité a permis d'établir que le chêne abritait le grand capricorne, une espèce protégée. Les discussions au sein du groupe ont confirmé que l'enjeu de sécurité était essentiel et qu'il n'était pas possible de restreindre l'accès à l'arbre. L'avis donné est de suivre les recommandations de l'OPIE dans ce cas de figure c'est-à-dire avoir comme objectif la conservation de l'habitat du grand capricorne le plus longtemps possible tout en prenant en compte le risque. Pour cela, il a été proposé d'élaguer les branches de l'arbre afin de réduire le risque au maximum (il a été envisagé à 2 m, 2,5 m) puis dans une seconde étape, en fonction de l'évolution de l'arbre, de l'abattre en chandelle.

- Un érable du parc de la mairie (p. 14 – « diagnostic Ville Bois-le-Roi »)

Il est apparu qu'en effet l'arbre était mort ce qui justifie son abattage. Se pose aussi la question d'un abattage en chandelle même si son intérêt immédiat en matière d'habitat et de biodiversité est moins évident que pour le chêne.

Le temps dévolu à la réunion n'a pas permis d'aller voir chaque arbre. Il a été convenu d'organiser une autre réunion à la rentrée.